



Photo // Maxime Daigle, studio E



14 JUIN 2021 : PASSAGE EN ZONE JAUNE

CONSIGNES SANITAIRES ET PROTOCOLES EN VIGUEUR

Dans le contexte actuel où nous devons tous redoubler de prudence, le respect des mesures sanitaires contribue à la sécurité de notre communauté et au maintien des activités de la Maison pour la danse.

Nous comptons sur votre collaboration!

IMPORTANT

En vous présentant à la Maison pour la danse ou en effectuant une location, vous vous engagez à :

Répondre négativement aux questions suivantes :

- Avez-vous l'un des symptômes suivants? Apparition ou aggravation de toux, essoufflement ou difficultés respiratoires, température égale ou supérieure à 38 °C, sensation de fièvre, frissons, fatigue ou faiblesse, douleurs musculaires ou courbatures, perte de l'odorat ou du goût, mal de tête, symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements), malaises intenses.
- Revenez-vous d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines?
- Avez-vous été en contact direct avec une personne atteinte de la COVID-19 dans les 15 derniers jours?

Signer le registre de présence;

Porter un masque de procédure (**pour dépannage, des masques sont en vente au coût de 1,00 \$ à l'accueil**);

Aviser un membre du personnel de la Maison pour la danse et quitter les lieux si vous commencez à ressentir des symptômes sur place;

Respecter les mesures et les protocoles exigés par la Maison pour la danse;

Transmettre ces consignes à tous les membres de votre équipe.

PLANIFICATION D'UNE LOCATION

Heures d'ouverture de la Maison pour la danse

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

- De jour en semaine, **un minimum de 3 heures de location est requis** (un bloc le matin ou un en après-midi);
- **Aucune location entre 12 h et 13 h** pour permettre la désinfection, sauf pour les réservations de 5 heures et plus;
- Pour une location les soirs et fins de semaine, communiquez avec studio@maisonpourladanse.ca;
- Aucun équipement d'entraînement disponible;
- L'équipement technique est disponible sur demande (\$);
- Les tarifs actuels en vigueur sont appliqués.

JAUGE PAR STUDIO POUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- La jauge indiquée inclut toute personne présente en studio;
- **La capacité recommandée** (9m²/personne) permet de conserver au moins 2 mètres de distance entre les danseurs en mouvement;
- **La capacité maximale** (4m²/personne) est idéale pour un groupe qui bouge moins ou qui est assis. Pour cette jauge, un périmètre de sécurité de 2 mètres a été calculé aux pourtours du studio, afin de permettre aux usagers de sortir en respectant la distanciation;

STUDIO	JAUGE RECOMMANDÉE Permet du mouvement (9m ² / pers)	JAUGE MAXIMALE En formule assise (4m ² /pers)	TOILETTE ATTITRÉE
Studio Desjardins - Aire de jeu 33 x 41 (1353 pi ²)	14	25	Rez-de chaussée
Studio Desjardins - Gradin	16 (8 bulles de 2 personnes)		
Studio B 35 x 27 (945 pi ²)	10	16	
Studio C 47 x 37 (1739 pi ²)	18	25	Vestiaire-loge, 1 ^{er} étage
Studio D 44 x 40 (1760 pi ²)	17	25	À gauche de l'ascenseur, 2 ^e étage
Studio E 34 x 27 (918 pi ²)	9	16	
Studio F 27 x 36 (972 pi ²)	10	17	
Salle de conférence (écolier ou conférence)	7		Vestiaire-loge, 1 ^{er} étage

CONSIGNES DANS LA MAISON POUR LA DANSE

À L'ARRIVÉE

- Se présenter **au maximum 5 minutes** avant le début de la location;
- Porter un **masque de procédure** (pour dépannage, masque en vente au coût de 1,00 \$ à l'accueil);
- Se laver les mains avec le désinfectant disponible à l'accueil;
- Signer le registre de présence;
- Si ce n'est déjà fait, procéder au paiement (préférentiellement par carte);
- Enlever ses bottes ou ses chaussures de ville.

DANS LES ESPACES COMMUNS

- Respecter le sens de circulation indiqué par les flèches;
- Aucun flânage dans l'entrée de la Maison;
- Limiter les sorties et déplacements au strict minimum;
- Maintenir une distance d'au minimum 2 mètres;
- Ne pas utiliser les abreuvoirs : seules les stations de remplissage de gourdes sont accessibles;
- **Espaces communs et bistro non accessibles;**
- Vestiaires et casiers non accessibles;
- **Utiliser la toilette attitrée à votre studio ou espace de travail** (voir le tableau de la jauge des studios ci-dessus ou les indications sur la porte de chaque toilette).

EN STUDIO

Artiste en danse (professionnel.le)

- Le port du masque de procédure et de la protection oculaire est obligatoire en studio si la distanciation physique de 2 mètres n'est pas respectée. Certaines exceptions s'appliquent. Merci de vous référer à la section **Mesures particulières pour les arts de la scène** dans le [Guide des normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène](#);

Activités de loisirs

- Le port du masque est obligatoire en studio si la distanciation physique de 2 mètres n'est pas respectée;
- L'enseignant(e) doit porter en tout temps le masque procédural;
- Les activités organisées sont permises en groupe d'un maximum de 12 personnes de résidences différentes. Le groupe doit obligatoirement être accompagné d'une personne responsable de l'encadrement.

À noter que le port du masque de procédure et de la protection oculaire ne s'appliquent pas pour les personnes d'une même maisonnée et lorsqu'une personne est seule en studio ou dans une pièce fermée.

Repas en studio

Lors d'une réservation **de plus de 5 heures**, il est possible de manger dans votre studio selon certaines conditions :

- Avec l'arrivée du beau temps, nous vous encourageons à manger à l'extérieur, autrement il faut garder un maximum de distanciation physique avec vos collègues même si vous êtes dans une même bulle classe, puisque le masque devra être retiré;
- Repas froid uniquement, pas d'utilisation de micro-ondes ni de frigo;
- Utiliser le balai disponible sur chaque étage au besoin;
- Aucune table ni chaise ne seront fournies.

POLITIQUE D'ANNULATION

Toute annulation doit être signalée par courriel au studio@maisonpouurladanse.ca ou par téléphone au 418 476-5013, poste 309 avant la tenue de l'activité selon les délais indiqués à la page suivante.

Aucun frais d'annulation ne sera applicable dans les cas suivants : apparition de symptômes en lien avec la COVID-19, contact direct avec une personne ayant été déclarée positive à la COVID-19 ou résultat positif à la COVID-19.

Pour toute autre annulation préventive, la politique d'annulation en vigueur s'appliquera :

Location ponctuelle et session de cours

- Plus de 72 h avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 72 et 24 h avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 24 h avant la réservation : 100 % des frais de location

Résidences et événements

- Plus de 10 jours avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 7 et 10 jours inclusivement avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 7 jours avant la réservation : 100 % des frais de location

Références sur les normes sanitaires

[Guide des normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène et les salles de spectacles](#)

[Tableau récapitulatif pour les arts de la scène](#)

[Quebec.ca Palier 2 \(zone jaune\)](#)

[Mesures de contrôle dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants](#)

[Guide des normes sanitaires pour le secteur des activités intérieures de sport et de loisir](#)

DES QUESTIONS?

studio@maisonpouirladanse.ca | 418 476-5013, poste 309